

On a dit que nous, les 264 députés du Parlement, sommes en réalité un ombudsman. Je suis d'accord. Cependant, nos pouvoirs sont limités. Nous n'avons aucun pouvoir de faire enquête. Nous ne disposons pas non plus de l'aide requise en matière de recherche pour traiter et analyser nombre de problèmes dont nous sommes saisis. Je sais personnellement que tel est le cas.

Lorsque la Chambre a été saisie de ce bill en octobre dernier, j'ai mentionné un nombre de cas précis où il était impossible pour moi, en ma qualité de député, d'obtenir des réponses satisfaisantes aux plaintes émanant de mes mandants. Je sais que tous les députés ont à faire face à ce problème.

On a beau dire que nous agissons comme ombudsman, bien souvent nous pouvons rendre des services de ce genre; c'est notre responsabilité. D'autre part, dans bien des cas, nous ne pouvons redresser les torts parce que nous n'avons pas la compétence voulue, ou encore parce que nous n'avons pas le temps ou l'aide qui nécessiterait une enquête en bonne et due forme en vue de nous protéger contre les plaintes ennuyeuses et embêtantes qui inondent notre bureau.

Le fait qu'un député pourrait renvoyer ce genre d'affaires au commissaire en sa qualité d'Auditeur général ferait disparaître cette possibilité, ce qui, d'ailleurs, ne réduirait en rien les fonctions de l'Auditeur général, au contraire, cela les rehausserait; car, à mon avis, le poste d'Auditeur général est un des plus importants de la Chambre.

**Des voix:** Bravo!

**M. Thompson:** Depuis quelques mois, nous avons constaté les tentatives du gouvernement pour restreindre ces pouvoirs. Les gouvernements ont été maintes fois mis en mauvaise posture par l'Auditeur général, non seulement le gouvernement actuel et le précédent, mais tous les gouvernements depuis la création de la fonction. Cela devrait prouver qu'elle est nécessaire.

Un chien de garde pour veiller sur les dépenses de deniers publics prélevés par l'impôt sur les contribuables canadiens nous est indispensable. Le gouvernement, par le retrait de la mesure législative visant la restriction des pouvoirs de l'Auditeur général, l'a reconnu. Des pressions extraordinaires ont été exercées sur le gouvernement non seulement par les députés des partis de l'opposition, mais par des députés ministériels, par le public, et par tous les journaux du pays que j'ai eu l'occasion de lire. L'importance essentielle de cette fonction est universellement reconnue. Je regrette que le gouvernement ait cru nécessaire, à un moment donné, de prendre une telle initiative. La situation de l'Auditeur général n'est toujours pas claire en ce qui concerne le recrutement du personnel essentiel pour l'accomplissement de sa tâche. Selon moi, cette nouvelle fonction rehausserait sa charge, accroîtrait son autorité et lui permettrait non seulement de veiller sur les dépenses du gouvernement mais de se faire le gardien des droits des particuliers, en prévenant les erreurs administratives qui contrecarrent les droits naturels des citoyens canadiens.

• (5.10 p.m.)

Le moins que nous puissions faire, ce serait d'envoyer ce bill au comité de la justice et des questions juridiques en vue d'un examen approfondi. La majorité des députés que je connais sont du même avis que moi là-dessus.

[M. Thompson.]

L'appui d'un tel fonctionnaire s'impose dans notre cas. Les services que nous nous efforçons de rendre à ceux que nous représentons seraient probablement plus efficaces de cette façon-là qu'ils ne le sont maintenant. Autrement dit, l'Auditeur général, à titre de commissaire du Parlement en matières administratives ou essentiellement financières, veillerait sur les droits des citoyens lorsqu'il y aurait matière à griefs par suite d'une erreur d'ordre administratif ou d'une ingérence dans la conduite normale de ses affaires.

C'est à nous qu'il appartient de demander au comité de la justice et des questions juridiques de faire une étude approfondie de la question et de laisser l'Auditeur général nous exposer son point de vue à ce sujet. On a trop souvent passé cette question sous silence. En deux occasions différentes, le premier ministre de l'heure s'est engagé, envers la Chambre des communes et les Canadiens, dans le discours du trône, à établir le poste de commissaire parlementaire. Le premier ministre actuel (M. Trudeau) s'est dit d'avis que le ministre de la Justice pourrait remplir cette fonction. A mon avis, il ne le pourrait pas; ses fonctions, de par leur nature même, l'en empêcheraient. Il est vrai qu'il pourrait s'occuper des causes d'importance, mais c'est à cause des autres, celles dont le public n'entend jamais parler, que je présente le bill actuel.

Il serait inadmissible de prétexter l'inutilité d'un tel poste. Les fonctionnaires supérieurs, je le constate, ne voient pas la chose d'un bon œil, persuadés qu'il y aurait quelque'un pour découvrir leurs erreurs, le cas échéant.

**Une voix:** Ce serait normal.

**M. Thompson (Red Deer):** Ce serait une chose normale. D'autres ne voient nullement l'utilité de ce nouveau poste puisque les tribunaux sont là pour faire droit aux griefs des Canadiens. Les tribunaux ont leur importance, mais tous ceux d'entre nous qui se préoccupent des problèmes de leurs électeurs savent bien que le secours des tribunaux est impossible dans la plupart de ces cas.

Le titulaire du poste que je propose serait un protecteur des droits civils. Une telle initiative s'est révélée efficace au niveau fédéral dans bon nombre d'États du pays voisin et elle donne d'excellents résultats actuellement, dans cinq de nos provinces. Le projet de loi à l'étude n'exige pas la nomination d'un commissaire à l'administration sur toute la ligne, mais seulement dans le domaine où surgissent la plupart des griefs, c'est-à-dire celui des mesures administratives du gouvernement fédéral. Encore une fois, je prie la Chambre de voir la mesure d'un œil favorable et de l'envoyer au comité de la justice et des questions juridiques.

**M. Alastair Gillespie (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor):** Monsieur l'Orateur, tous les députés conviendront, je crois, que le député de Red Deer (M. Thompson) est un homme persistant qui se fait une haute idée de la justice.

**Des voix:** Bravo!

**M. Gillespie:** Comme il l'a dit lui-même, c'est peut-être la huitième fois qu'il tente de présenter cette mesure ou une mesure semblable. En d'autres occasions, comme il l'a également indiqué, il a tenté de présenter une mesure complémentaire parallèle qui visait à peu près le même but que le bill à l'étude cet après-midi.